



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture

Question écrite n° 28630

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la création d'un « pass culture » européen. En 1959, le ministère nouvellement créé des affaires culturelles s'était vu confier les missions de « rendre accessibles les oeuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » et d' « assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel ». Les progrès de la construction européenne et la libre circulation des personnes permettent aujourd'hui d'inscrire ces missions à l'échelle de l'Europe. La culture est de plus un puissant ferment d'unification des peuples. C'est pourquoi il souhaiterait savoir où en est la réflexion sur la mise en place d'un « pass culture » européen, qui donnerait aux jeunes de l'Union européenne un droit de visite gratuit aux musées et aux sites les plus remarquables du patrimoine français et européen, et, plus particulièrement, si la création d'un tel dispositif sera évoquée dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28630

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6463

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)